

# Conditions générales de réparation

GIFAS-ELECTRIC GmbH, CH-9424 Rheineck, conditions applicables à partir du 1er septembre 2014

## 1. Dispositions générales

- 1.1 Si aucune description précise d'erreur n'est disponible, l'analyse/ la réparation est effectuée de bonne foi et selon le meilleur état des connaissances.
- 1.2 L'élimination des produits retournés et remplacés n'est pas facturée.

## 2. Produits sous garantie

- 2.1 Dans le cas où la garantie est mise en œuvre, les réparations et les livraisons de produits de remplacement ne sont pas facturées. Les frais de transport et les éventuels frais de dédouanement sont à la charge de GIFAS-ELECTRIC GmbH.
- 2.2 Le produit est analysé en vue d'identifier le défaut et la cause de celui-ci. Si le produit est en bon état ou a été endommagé par un usage inapproprié, le coût net hors TVA de l'analyse/ la réparation est facturé.

## 3. Produits hors délai de garantie

- 3.1 Le produit est analysé en vue d'identifier le défaut et la cause de celui-ci. Le coût net hors TVA des analyses/ des réparations est facturé pour tout retour.
- 3.2 Les frais de transport et les éventuels frais de dédouanement sont à la charge du client.

## 4. Geste commercial

- 4.1 Il appartient à l'appréciation de la société GIFAS-ELECTRIC GmbH d'effectuer ou non un geste commercial.

## 5. Devis (sur demande)

- 5.1 L'établissement d'un devis est facturé (voir 5.2 et 5.3 ci-après) s'il n'est pas suivi de l'exécution de la réparation.
- 5.2 Pour la Suisse (CH) et la Principauté du Liechtenstein (LI) → 50.- CHF hors TVA.
- 5.3 Pour l'export → 40 EUR hors TVA.
- 5.4 Une fois le devis établi, le produit est conservé en entrepôt pour une durée maximale de 12 semaines. Ce délai expiré, le produit est retourné au client. Les frais éventuels sont à la charge du client.

## 6. Service click & repaired

- 6.1 Pour bénéficier de ce service spécial, le client doit en formuler expressément la demande. Les avantages sont une réparation rapide ou un produit neuf à prix avantageux, l'établissement non facturé d'un devis et l'élimination gratuite du produit retourné et remplacé.
- 6.2 La réparation est effectuée immédiatement si son coût est inférieur ou égal à 50% du prix brut du produit neuf.
- 6.3 Si le coût de réparation dépasse ce seuil, le client reçoit automatiquement un produit neuf correspondant, à un prix avantageux ; nous conservons alors le produit retourné.

## 7. Garantie après réparation

- 7.1 Aucune prolongation de garantie n'est accordée après une réparation effectuée sous garantie. Lorsqu'une réparation est facturée, une garantie d'1 an est accordée sur la pièce réparée ou remplacée. Sont exclues les pièces à durée de vie limitée, entre autres les piles ou les accumulateurs auxquelles s'applique une garantie de six mois.

## 8. Expédition (accumulateurs Li-Ion)

- 8.1 Le client conserve la responsabilité de l'envoi de retour ; celui-ci doit être effectué conformément aux dispositions relatives au transport par route (ADR), ferroviaire (RID), maritime (IMDG), aérien (IATA) et fluvial (ADN).